

# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 06 mars 2023

Début de la séance à 20 h 00

**Présents** : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL HAJOUÏ, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. PEULVAST

**Excusés et ont donné procuration** : M. BOURÉ à Mme Aïcha DIALLO, Mme EL MANANI à S. MENIRI, M. DADDA à Mme TIZNITI, M. BA à Mme BOULET, M. NITOU SAMBA à J.C. POESSEL, Mme UMAKANTHAN à M. OLIVIER, Mme DUMOULIN à M. MAISONNEUVE, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER, M. SAHED à M. MAILLARD

**Etait absent** : M. DUPRAT

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF Sofia

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/12/2022 :

**Vote : unanimité**

Décisions prises par M. Le Maire

Questions posées : Limay Demain 2020  
Un Nouveau souffle pour Limay

**225/2022 : Mme LE LEPVRIER** souhaite savoir pourquoi avoir choisi de poser un éthylotest dans un véhicule utilitaire ? Quel est ce véhicule et pourquoi celui-là ? Y aurait-il une raison particulière ?

**M. NEDJAR** répond que 10 véhicules de la Ville sont équipés d'anti démarrage éthylotest. Il s'agit d'une démarche globale qui pourra être étoffée.

**234/2022 : M. MAISONNEUVE** souhaite avoir des précisions sur ce contrat d'engagement et une présentation du laboratoire social.

**Mme TIZNITI** répond que la démarche proposée par le Laboratoire d'Innovation Sociale se construit en deux temps. Il s'agit de mettre en lumière une géographie sociale du territoire, constituer un diagnostic partagé. Ensuite, des ateliers de recherche-action dont le rythme et les modalités de production restent encore à déterminer seront mis en place d'inclure dans la démarche, les populations concernées (familles, jeunes).

**08 et 09/2023 : M. MAISONNEUVE** indique que la Ville se porte acquéreur des anciens locaux du laboratoire d'analyse. Il souhaite savoir quelle est la finalité de cette acquisition ? Il signale que les travaux d'accessibilité n'ont toujours pas été réalisés sur le nouvel emplacement du laboratoire et que la rampe d'accès fait cruellement défaut pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Il souhaite savoir quand ces travaux seront réalisés ?

**M. NEDJAR** précise que la ville a fait le choix de préempter ce local ex-laboratoire afin de pouvoir maîtriser son devenir. La préoccupation de la Commune c'est d'avoir

des commerces de proximité et voir comment les valoriser car les intentions des SCI n'étaient pas très claires.

Concernant la mise en accessibilité du laboratoire, la Ville n'a pas de compétences directes sur cette demande puisque que c'est le DDT, les services de l'Etat qui suivent au plus près cette demande d'accessibilité mais évidemment le dossier est suivi de très près et le laboratoire est confronté au manque de réactivité du propriétaire. Un nouveau dossier doit être à nouveau déposé prochainement par CERBALLIANCE dès qu'ils auront obtenu l'autorisation du propriétaire.

**M. NEDJAR** précise faire en sorte que La DDT soit saisie de manière un peu plus formelle afin d'exercer une pression sur CERBALLIANCE qui est prêt à faire le nécessaire. La Ville va contacter le DDT et voir comment aussi solliciter le propriétaire.

**12/2023 : Mme LE LEPVRIER** souhaiterait qu'on précise les emplacements de la vidéo protection pour les dépôts sauvages et si cette mise en place a permis de les limiter. Une verbalisation a-t-elle déjà eu lieu ?

**M. NEDJAR** indique que 4 sites sont équipés de vidéo protection dans le cadre du plan de lutte contre les dépôts sauvages : Boulevard Pasteur, rue des Pavillons, rue de la Chasse (en face du boudrome) et sente des Moussets. Le retour d'expérience est positif : on a pu constater la disparition de points de dépôts sauvages essentiellement dus aux riverains et aux artisans locaux, qui en profitent pour se délester de déchets gratuitement alors même qu'ils facturent leurs enlèvements à leurs clients.

D'autres lieux sont prévus pour ce type de dispositif : Avenue du Val devant la déchetterie, rue du Docteur Guillemot, ainsi que sur le petit parking rue Nationale.

**231/2022 : M. BOUTRY**, concernant la demande de subvention de région au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, souhaite savoir pour quel projet ou action ?

**M. NEDJAR** répond que c'est un dispositif de financement afin de réaliser une étude sur le développement de marché alimentaire notamment sur le centre-ville puisque le mardi soir a dû être arrêté. En effet, il faut regarder quelles sont les bonnes conditions pour la réussite d'un marché alimentaire en Centre-ville et, si il y a une forte demande des Limayens. Il y a parfois, sur la place des fêtes, des accueils pour les fêtes foraines et les cirques mais cette place est utilisée en partie pour le stationnement alors qu'elle mérite d'être valorisée.

**28/2023 : M. BOUTRY** souhaite avoir des précisions sur cette convention de vérifications techniques avec la Société QUALICONSULT afin de réaliser une vérification technique de levée d'observation d'un rapport final de construction en fin de garantie du parfait achèvement du RVRAT.

Quelle construction cela concerne-t-il ? Que veut dire le RVRAT ?

**M. NEDJAR** indique qu'il s'agit de la levée des observations suite à l'extension du groupe scolaire Pauline Kergomard (dossier de 2020). La levée de réserve est une procédure normale faisant suite à toute réception d'un projet de construction neuve.

**RVRAT** : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT), réalisé en fin d'opération par le contrôleur technique. Ce rapport permet d'évaluer l'ouvrage et de s'assurer de la conformité des dispositions réglementaires liées à la sécurité des personnes dans les établissements.

**Décisions 223, 224,247 (cette dernière remplaçant la 239) : Questions de M. DUPRAT lues par M. MAISONNEUVE :** « Tous les ans viennent de nouveaux emprunts en ligne de crédit qui sont massifs à l'échelle du budget de la commune. L'an dernier en tirant une nouvelle fois la sonnette d'alarme, on lui avait répondu ironiquement que l'ouverture d'une ligne de crédit ne correspond pas à un emprunt. Or la municipalité n'a-t-elle pas pioché sur ladite ligne de crédit ? Cette année encore, la Mairie propose d'emprunter 1 550 000 € et d'ouvrir une ligne de crédit pour 1 000 000 € supplémentaire.

Comment envisagez-vous le désendettement de la Ville qui devra avoir bien lieu un jour (que ce soit sous ce mandat ou à la charge des successeurs) ?

**M MENIRI** répond que pour les décisions 223 et 224/2022, elles sont toutes les deux relatives à l'emprunt 2022 contracté en fin d'année 2022 de 1 550 000 €. Cet emprunt a été scindé en deux afin de pouvoir bénéficier d'un taux fixe à une époque où aucune banque ne proposait de taux fixe. Par contre, la somme maximum requise était de 1 000 000 €. C'est pourquoi le Crédit agricole nous a proposé deux contrats de prêts, l'un pour 1 000 00 € et pour l'autre 550 000 €, tous les deux à un taux fixe de 3,25 %.

En ce qui concerne les 1 000 000 € de ligne de trésorerie, il ne s'agit pas d'un emprunt mais de trésorerie que nous utilisons, en cas de besoin, jusqu'à perception de nos recettes. La définition est simple : « une ligne de trésorerie, c'est un droit à tirage, utilisé pour couvrir des besoins de trésorerie à court terme dans l'attente d'une recette ».

#### **Délibérations :**

##### **Rapporteur – M. NEDJAR, Maire :**

- Motion contre la réforme des retraites

**01/2023**

**M. NEDJAR** présente la motion.

**M. MAISONNEUVE** indique que les motions sont inutiles, c'est pour cela que son groupe ne participera pas au vote (NPPV).

**M. MAILLARD** salue la présentation de cette motion que son groupe aurait proposé si la municipalité ne l'avait pas fait. Cette réforme est une contre-réforme du pouvoir macroniste soutenu par une grande partie du LR qui volent deux ans des retraites aux citoyens, augmente les inégalités pour les femmes et ceux qui ont travaillé tôt ainsi que ceux qui ont les métiers les plus pénibles. La situation n'est pas alarmiste comme voudrait le faire croire le Gouvernement si on se réfère aux différentes prévisions car il n'y a pas d'urgence. D'autres réformes sont possibles comme les supers profits des multinationales, augmenter de quelques euros par mois les cotisations sociales, patronales et salariales, il a des précisions qui ont été faites et ce n'est pas énorme. Il y a beaucoup de solutions envisageables mais le président Macron et son gouvernement s'entête à maintenir cette contre-réforme brutale et idéologique alors que plus de 7 Français sur 10 sont actifs et que 9 Français sur 10 sont contre.

M. Maillard précise que c'est par la conjonction des mobilisations syndicales, politiques sociales et citoyennes que le retrait de cette contre-réforme abjecte aboutira. Son groupe votera pour cette motion et appelle à la grande mobilisation à

partir de la journée du 07 mars par rapport à celles déjà faite pour la mise à l'arrêt et du blocage du pays jusqu'au retrait de cette contre-réforme.

**Vote : 28 voix pour, 4 NPPV** (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Solidarité séisme - Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge et au Secours Populaire Français **02/2023**

**M. NEDJAR** souligne le drame épouvantable que ce terrible tremblement de terre qui s'est produit le 06 février, qui a causé de nombreux ravages et a plongé les Peuples turcs, kurdes et syriens dans une profonde détresse. Les aides humanitaires s'organisent avec difficulté pour leur venir en aide. Face à cet épisode tragique, la Municipalité propose de participer à cet élan de solidarité en allouant une subvention au Secours Populaire de 1 700 euros et 1 700 euros à la Croix Rouge afin de venir en aide aux sinistrés. La Municipalité à essayer de faire en sorte de s'organiser pour apporter des denrées ou des produits de première nécessité aux populations mais les conditions de travail des associations sont difficiles et il n'a pas été possible d'organiser cette filière pour acheminer ces produits de première nécessité.

**M. MAISONNEUVE** félicite la Municipalité pour cette initiative et précise que son groupe votera pour. Il souhaite savoir comment ces subventions sont distribuées ?

**M. NEDJAR** répond les organisations sont présentes sur le terrain, ces subventions vont être versées comme il avait été fait pour le Peuple Ukrainien. On connaît bien ces associations, elles ont des moyens sur place et ces aides vont permettre de subvenir aux familles qui sont dans une grande détresse. On est au-delà de 50 000 morts voir 60 000 morts.

**Vote : unanimité**

**Rapporteur – Mme MACKOWIAK, adjointe au Maire :**

- Acquisition d'un terrain sis lieu-dit « Les Tous Grains » - Parcelle AY 174 **03/2023**

**M. NEDJAR** précise que la Commune a déjà acheté plusieurs terrains aux Consorts Boutry.

**Vote : unanimité**

- Nomination des membres du nouveau bureau de l'Association Foncière de Remembrement **04/2023**

**Vote : unanimité**

- Avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) **05/2023**

**M. NEDJAR** précise que c'est dans le cas de la procédure de modification du PLUi, que c'est une version plus « légère » au-delà de la modification d'un document d'urbanisme, la révision est beaucoup plus lourde car il y a des enjeux économiques.

**M. MAISONNEUVE** souhaiterait savoir s'il est possible de faire deux votes, un vote sur le PLUi et un vote sur les réserves ?

**M. NEDJAR** répond que ce n'est pas possible car il n'y a qu'une seule délibération, qui est assortie d'un certain nombre de réserves, et indique que les réserves qui ne vont pas peuvent être indiquées.

**M. MAISONNEUVE** souhaite préciser que son groupe était d'accord sur le PLUi mais pas pour les réserves et comme il n'est pas possible de faire deux votes, il indique que son groupe fera ne participera pas au vote (NPPV).

**M. BOUTRY** a deux questions :

- 1) - Il souhaiterait avoir des informations complémentaires concernant l'assouplissement et l'obligation de création des aires de stationnement dont le volume de la construction à partir de 3 logements créés dans les zones précitées.
- 2) Concernant la suppression du coefficient de pleine terre de 30 % minimum de la superficie du terrain sur le site de la Marmite, pour quel équipement public ?

**M. NEDJAR** répond que d'après un constat, sur la Ville, les places de stationnement en ouvrage sont moins utilisées et coûtent très chères et souhaite lever la capacité du promoteur à ne pas grever l'argent utilisé pour construire des parkings en ouvrage, soit dans le cadre d'un PUP projet partenariat pour financer les équipements publics, soit dans le coût du logement au prix de sorti au mètre carré. Cet argent est mis pour faire du stationnement d'ouvrage dont l'expérience montre que les parkings en ouvrage sont moins utilisés que les parkings de surface.

Concernant le site de la Marmite, il n'y a pas eu d'évolution sur ce site. La Ville souhaite se retirer une contrainte pour éviter de ne pas être en capacité de pouvoir le cas échéant avoir un équipement majeur. Une piscine communautaire était prévue sur ce site dans l'hypothèse ou d'autres piscines fermeraient. Cette question d'une piscine en Rive droite risque de se poser dans les prochaines années.

**M. MAILLARD** répond que la création des aires de stationnement peut être en ouvrage mais aussi en aérien, par exemple lors de la création de logements rue Nationale, il y a eu obligation de créer des parkings en aérien.

M. NEDJAR précise que lorsque l'on parle de volume de construction c'est forcément des parkings en ouvrage.

**Vote : 28 voix pour, 4 NPPV** (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Vente du pavillon communal 5 rue de la Côte à Rebours

**06/2023**

**Vote : unanimité**

- Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur des Fosses Rouges **07/2023**

**Mme LE LEPVRIER** indique qu'au mois de janvier une réunion a eu lieu et indique que ce secteur n'a pas été retenu par le Département, mais un autre site aurait été évoqué, alors pourquoi présenter ce secteur alors que ça n'a plus lieu d'être ?

**M. NEDJAR** répond que cette réunion concernait l'implantation de la future Caserne des Pompiers, et le premier site retenu qui semble retenir toutes les conditions est situé en-dessous de la Marmite. Il répond aux besoins des Pompiers. Ce site est très compliqué techniquement car il faudrait créer un accès sur le giratoire, la Coulée verte passe, il y a beaucoup de piétons, avec beaucoup d'allées et venues de camions de pompiers. Ce projet risque de prendre beaucoup de temps et ce site risque d'être revu. Cette nouvelle zone d'étude représente un site alternatif au cas où.

**M. NEDJAR** indique que le Centre de Secours doit rester sur la Commune.

**M. MAILLARD** demande si on en est juste au périmètre d'étude. Cette caserne est trop petite et vieillissante, ça devient urgent.

**M. NEDJAR** répond qu'il faut améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des pompiers. Des travaux sont prévus actuellement. Une demande a été faite aux services du département et les services communautaires afin qu'ils soient mieux isolés du reste du Centre technique pour améliorer les conditions d'exercice des pompiers.

Il tient à préciser que l'employeur des sapeurs-pompiers n'est pas la Ville de Limay mais le SDIS et que ce sont les services départementaux qui ont compétence pour améliorer le quotidien des pompiers.

Pour ce qui concerne le financement et le projet, c'est du ressort du SDIS et du département mais il faut savoir que la Commune, à travers une minoration de son attribution de compensation, paie plus de 600 000 euros par an.

**Vote : 28 voix pour, 4 abstentions** (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

### ***Arrivée de M. DUPRAT à 21 h 12***

- Conclusion d'une convention de Projet urbain partenariat (PUP) entre la Commune de Limay, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et la Société GREENCITY IMMOBILIER

**08/2023**

**M. NEDJAR** indique qu'une partie de la population est satisfaite de l'architecture nouvelle. Beaucoup de négociation sur les places de stationnement au-delà des normes actuelles, il a fallu négocier sur deux choses les places de stationnement par logements et le montant proposé au montant signé avec les prédécesseurs.

**M. MAISONNEUVE** a deux questions :

- 1) y'a-t-il dans les appartements des T1 et T2 ? Ce qui expliquerait que le ratio parking logement soit de 1.5 au lieu de 2.
- 2) Est-il prévu que des pavillons sur la Ville soient destinés à la destruction et soient remplacés par des logements alors que de nombreux habitants de Limay souhaitent vivre dans un pavillon avec un jardin ? Nous regrettons ces destructions mais le groupe votera pour.

**M. NEDJAR** répond qu'à notre connaissance il n'y a pas d'autres zones avec des pavillons vouées à être démolis pour du collectif. Les demandes des promoteurs pour démolir et construire du collectif ont été refusés, cela a été dit en prise directe au quartier de la Source, ces demandes étaient pour le Boulevard Aristide Briand et avenue du Stade.

C'est une démarche collective de la part des propriétaires des maisons qui ont eu des propositions des promoteurs, ce n'est pas incohérent au niveau urbain. Les propriétaires ont souhaité valoriser leurs biens et faire en sorte d'une continuité avec l'architecture existante en amont et en aval.

Sur ce secteur il y a des logements sociaux, des logements intermédiaires, de l'accession pour diversifier l'offre tout en participant aux financements des équipements scolaires puisque c'est la négociation du PUP, tout en travaillant avec GPSEO sur une exonération de la taxe d'aménagement. Le but est que cette rue soit achevée.

**M. PEULVAST** souhaiterait savoir si l'architecture de l'extension de l'école Henri Wallon était arrêtée et si les parents d'élèves, équipes enseignantes et équipes périscolaires avaient été associés à cette extension et, dans la négative, si cela était prévu ?

**M. NEDJAR** répond qu'un travail est en cours sur la carte scolaire afin d'identifier les bons périmètres entre Pauline Kergomard et Henri Wallon. Il faut créer des comités d'usagers qui regroupe à la fois les parents d'élèves, les enseignants, les directeurs pour que chacun puisse exprimer les besoins et voir ce qu'il est possible de faire.

**M. MAILLARD** souhaite savoir si l'entrée Henri Wallon restera en bas et si la société Green City IMMOBILIER va faire des logements qualitatifs, écologiques ?

**M. NEDJAR** répond qu'il n'est pas prévu de modifier l'accès de l'entrée Henri Wallon. La norme RT 2020 est la nouvelle norme exigeante en matière de performance énergétique. Pour l'écologie, c'est une manière d'avoir des logements performants.

**Vote : unanimité**

- Sollicitation de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'enveloppe pour l'année 2023

**09/2023**

**M. BOUTRY** souhaiterait savoir si, dans le cadre de la modernisation des éclairages à LED des équipements sportifs, Delaune en fait partie.

**M. NEDJAR** répond que cela se fera au fur et à mesure mais que cela à un coût.

**Vote : unanimité**

- Sollicitation de cofinancements au titre du Fonds vert pour l'année 2023 **10/2023**

**M. MAILLARD** souhaitait savoir quel était le projet réservé au ex locaux de la trésorerie, mais la réponse a été précisée dans la délibération.

**M. NEDJAR** répond que des solutions sont en cours pour faire revenir un certain nombre de permanences qui ne sont plus présentes dans la ville. Il souhaiterait un dispositif plus large que France service tel une Maison des services publics et remettre des services municipaux, notamment le CCAS, qui touchent les publics les plus fragiles. Il est prévu d'avoir une permanence de la trésorerie pour tout ce qui est problème de paiements, de trésorerie, d'impôts. Cependant le bâtiment nécessite des travaux de rénovation pour lesquels il nous faut solliciter tous les acteurs susceptibles de nous apporter une aide et lancer des études pour des phases travaux début 2024. Une ouverture des locaux est prévue pour début 2025. Le projet sera présenté quand il sera avancé.

**Vote : unanimité**

**Rapporteur – M. MENIRI, Conseiller municipal délégué**

- Débat d'orientation budgétaire 2023

**11/2023**

**M. MENIRI** présente le rapport d'orientation budgétaire.

**M. DUPRAT** indique qu'il ne comprend pas que la compétence des Finances ne soit pas allouée à un Maire adjoint.

Il remarque que le calendrier d'investissement est un calendrier électoral mais en ce qui concerne les données ce n'est pas du tout une maîtrise des coûts de fonctionnement. En ce qui concerne le niveau de la strate retenue sur la fiscalité, c'est une STRATE artificielle car il y manque des Communes (comme Chanteloup-les-Vignes).

En ce qui concerne le personnel de 2019 à aujourd'hui, sur les graphiques, il y a une augmentation de 1,5 millions par an de charge de personnel par an, ce n'est pas une maîtrise des charges de fonctionnement.

En ce qui concerne la baisse de la CAF par rapport au remboursement de la dette qui n'est pas nouvelle, il faut se rappeler que les revenus de la Ville ont augmenté par une hausse massive des impôts de deux millions d'euros par an. Le bénéfice a déjà été absorbé, va-t-on encore augmenter de deux millions d'euros ? A quel moment va-t-on repenser le train de vie de la Ville et faire des vrais choix ?

Concernant le coût des fluides, notamment les énergies il précise que cela touche tout le monde, citoyens, collectivités et entreprises, et qu'il y a un débat sur l'efficacité énergétique des bâtiments qui aurait dû être anticipé. Il reste dans l'attente d'un état réclamé de l'efficacité de ces bâtiments.

Pourquoi est-il indiqué 3 agents au Cabinet du Maire ? C'est au-delà de la loi, il faut se renseigner.

Le budget est contraint bien que les recettes aient été augmentées de deux millions d'euros. Que peut-on faire ?

**M. MENIRI** répond que les demandes de modifications ont été faites en 2022 et que c'est le point d'indice qui a été relevé pour la masse salariale, augmentation importante en 2021, 2022.

Pour le passage de la CAF brute à la CAF nette c'est simplement le remboursement du capital.

Il n'y a aucun emprunt toxique sur la Collectivité.

Il indique que toutes les collectivités subissent des augmentations de prix des énergies et précise que la rénovation des bâtiments s'est accélérée avec la crise énergétique. Il n'y a pas de mauvais choix, il faut subir la baisse des dotations de l'état, la DGF est en constante diminution depuis 2016, certaines dotations comme la DSU sont en légère baisse, les contraintes budgétaires internes et externes sont compliqués pour le budget 2023 pour toutes les collectivités y compris Limay.

**M. NEDJAR** répond que les communes de 10 000 à 20 000 habitants comme Andrésy, Aubergenville, Carrières Sous Poissy, Limay, Triel, Verneuil sur Seine, Vernouillet avec des taux qui font une moyenne de 34 % ce qui indique que Limay est au-dessous de la moyenne. Les communes ont toutes les mêmes préoccupations, les mêmes problématiques, des choix certainement différents en matière de gestion mais ce sont les communes de GPSEO.

Sur l'autre strate de comparaison, au niveau de la moyenne nationale des communes de même strate qui se situe à 40 % selon la DGFIP, la Commune de Limay avec ses 33 % a un taux inférieur.

Actuellement les collectivités sont dans une situation complexe et contrainte. Des Maires de toutes tendances politiques confondus ont manifesté devant la Préfecture du Val-d'Oise pour dénoncer la baisse de dotations de l'état et la difficulté dans

lesquelles sont les Communes pour faire face à la crise énergétique, Limay n'échappe pas à cette règle.

Il précise qu'en ce qui concerne la question du personnel au Cabinet du Maire, il faut différencier les assistantes et les collaborateurs.

**M. NEDJAR** rappelle que les éléments d'explication qui sont donnés, sont précis et factuels.

**M. DUPRAT** répond que la STRATE est artificielle car Chanteloup Les Vignes fait bien partie de la catégorie d'habitants précisée et elle n'est pas dans le graphique.

**M. NEDJAR** reprend les propos de M. DUPRAT en corrigeant les mauvais calculs réalisés et cités par Monsieur Duprat.

**M. MAILLARD** tient à souligner la qualité du document remis et présenté, pour les progrès qui ont été faits pour la présentation. Plusieurs tableaux et graphiques permettent de voir les évolutions et de présenter le contexte international et national. Sur ce document, le groupe tient à féliciter le travail des services. Il est précisé qu'en 2023, la Ville n'augmentera pas le taux de la taxe foncière des propriétés bâties, mais la taxe foncière va mécaniquement augmenter du fait de l'augmentation des bases locatives, une augmentation de 7,1 %. Les Limayens qui n'ont pas de hauts revenus et les propriétaires vont avoir une augmentation de la taxe foncière et leur pouvoir d'achat va fortement baisser alors même qu'ils ont déjà subi l'année dernière une forte augmentation de la taxe foncière entre 200 et 400 euros avec la création d'une taxe de 6 % par GPSEO. Une partie de l'exécutif de la Communauté urbaine voudrait remettre le relèvement de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Il souligne par ailleurs que les Limayens ont subi une baisse du service public dans la majorité des quartiers sauf dans le Centre-ville par la division des passages de ramassage par deux.

La Communauté urbaine, de par sa taille ne correspond pas au Bassin de vie pour son fonctionnement. Elle est de plus en plus critiquée et contestée en interne par les citoyens puisque à chaque Conseil communautaire on constate que des collectifs se créent pour manifester leur mécontentement. Des solutions sont envisageables telles que le retour de services en gestion municipale ou la division de la CU en trois communautés d'agglomération.

**M. MAILLARD** demande si c'est possible d'avoir des informations sur le foncier non-bâti car ce n'est pas précisé.

Les orientations budgétaires restent les mêmes que les années précédentes, la maîtrise des coûts de fonctionnement, l'ajustement des programmes compte tenu du contexte international et du programme d'investissement. Il faudra certainement revoir le PPI, l'ajuster. Dans ce contexte actuel, il est difficile de préparer un budget ou l'on constate des dépenses générales qui augmentent à cause des augmentations de combustibles, de chauffage, et d'alimentation que connaissent toutes les Communes avec des dotations notamment la DGF en baisse. M. MAILLARD précise que son groupe a toujours défendu la recherche de financements extérieurs par les services en cherchant des subventions notamment en investissement et les différentes actions afin de limiter les dépenses pour ne pas trop endetter la Ville.

**M. NEDJAR** répond qu'il n'est pas prévu d'augmenter le foncier non bâti puisqu'il y a des mécanismes qui lient les différents taux. En ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation c'est une grosse erreur du gouvernement car on se retrouve dans des communes où il y a une certaine partie de la population, c'est-à-dire les

propriétaires, qui participe à l'effort fiscal alors que ce ne sont pas forcément eux qui consomment le plus de services publics.

En ce qui concerne la T.O.M., aucune décision n'a été prise sur le service rendu à la population. Il faut rester prudent pour ce qui est la collecte des ramassages des collectes sélectives ; le fait d'avoir diminuer le passage sur la zone pavillonnaire à 1 ou 2 fois par semaine évite de faire tourner des camions à vide.

Pour ce qui est de la masse salariale, quand on décide de recruter quatre postes d'ASTEM parce que l'on a souhaité mettre une ASTEM par classe, cela génère de la masse salariale ; quand on recrute deux jardiniers pour faire une priorité des missions de proximité de Cadre de vie auprès des habitants c'est de la masse salariale.

Pour la création du permis de louer afin de contrôler les marchands de sommeil, en faisant en sorte d'avoir des recours pour les propriétaires bailleurs qui ne respectent pas la réglementation en vigueur c'est un poste supplémentaire donc de la masse salariale.

Pour la mise en place du musée numérique de l'atelier FAB LAB c'est un poste supplémentaire également donc de la masse salariale. Même s'il y a eu une subvention en investissement et en fonctionnement : il faut poursuivre ce travail, monter des ateliers et animer c'est aussi de la masse salariale.

Quand on obtient le label cité éducative et la mise en place de certaines actions, c'est aussi une augmentation de la masse salariale car c'est un poste supplémentaire mais aussi une recette.

Le recrutement de deux ASPV supplémentaires car on fait de l'axe sécurité un axe important du travail, le renforcement de la propreté, tous ces éléments sont aussi de la masse salariale. C'est la mise en œuvre d'un programme politique qui n'est pas uniquement le fruit que d'une politique d'investissement mais aussi une politique de mise en œuvre de services auprès de la population qui génère une augmentation de la masse salariale.

En 2023, l'augmentation du point d'indice, le GVT, toutes les dépenses énergétiques nous contraignent à maîtriser et ajuster les actions en investissement et fonctionnement.

**M. NEDJAR** précise enfin que sa préoccupation est de savoir ce qu'il ne sera pas possible de faire avant la fin du mandat. Comment maintenir les services publics voire les développer avec des dotations qui diminuent et des dépenses non prévisibles qui « explosent » et qui contraignent la mise en œuvre du programme politique.

Il rappelle que ce vote propose de prendre acte du débat d'orientation budgétaire, chacun se positionnera sur le budget lors du vote prévu au prochain Conseil municipal.

**M. MENIRI** présente le budget annexe du Service extérieur des Pompes funèbres. Il indique, pour le fonctionnement, les grandes masses en dépenses et en recettes. Pour la section d'investissement, sont prévues les dépenses liées aux matériels et outillages, à l'achat d'un véhicule et aux travaux de réfection. En recettes, le virement de la section de fonctionnement de 105 000 euros et les amortissements.

**M. NEDJAR** indique que pour ce budget il n'y a pas d'enjeu. Il souligne néanmoins que ces derniers mois il y a eu une recrudescence de décès sur la Commune, rien d'alarmant car c'est le cas à l'échelle nationale.

**Vote : unanimité**

**Rapporteur : Mme A. DIALLO, Conseillère municipale déléguée**

- Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs

**12/2023**

**M. DUPRAT** indique qu'il y a un problème sur le chapitre 6 au niveau du RGPD car en fait ce dernier impose l'inverse. La philosophie du RGPD est que si on souhaite être sur une liste de diffusion il faut en faire la demande active. Ce n'est donc pas possible de voter cette délibération en l'état.

**M. NEDJAR** répond que les services ont travaillé et n'ont pas proposé des choses illégales. Ce sont des formulaires de demandes qui n'existaient pas avant. Pour répondre à une question de Mme DUMOULIN dans un précédent Conseil municipal, **M. NEDJAR** précise que si, dans le bulletin municipal, il y a moins de naissances et mariages déclarés, ce sont les parents qui décident de la publication de ces événements et que nous respectons donc bien les règles du RGPD.

Dans le nouveau formulaire, il y aura donc une case à cocher pour permettre aux parents, s'ils le souhaitent, de bénéficier d'informations municipales qui peuvent intéresser leurs enfants.

**M. MAILLARD** souhaite indiquer que les ajouts et modifications sont de bons sens, c'est l'ajustement des services de loisirs sur les règlements des services périscolaires.

**M. DUPRAT** indique que son groupe s'abstiendra, car il n'y a pas de formulation exacte dans les documents et que la vérification n'est pas possible.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. DUPRAT)

#### *QUESTIONS DIVERSES*

**1) Mme LE LEPVRIER souhaiterait savoir si le poste de DGS a été pourvu ? et souhaiterait avoir des informations sur l'organigramme de la Mairie**

**M. NEDJAR** répond que le poste de DGS n'est pas encore pourvu, et qu'un organigramme synthétique sera diffusé dans les prochaines semaines.

**2) M. MAISONNEUVE renouvelle sa demande d'avoir une visibilité sur les Conseils municipaux et d'avoir un planning prévisionnel, plutôt que d'être prévenu quelques semaines à l'avance. Mme LE LEPVRIER demande si les commissions prévues également peuvent être communiquées.**

**M. NEDJAR** indique qu'un calendrier avec les dates prévisionnelles sera adressé et indique que les prochains Conseils municipaux auront lieu le lundi 03 avril, lundi 19 juin. D'ici le mois de juin, si le besoin est avéré, un Conseil municipal supplémentaire aura lieu début juillet. Ces dates seront confirmées ainsi que les dates des Conseils municipaux de fin d'année ; les dates des prochaines commissions seront également communiquées.

**3) M. MAISONNEUVE indique que le carrefour entre la rue Lafarge et le boulevard Wilson est accidentogène et souhaiterait savoir si la signalétique de ce carrefour va être revue ?**

**M. LE MAIRE** précise que la configuration du carrefour sera modifiée avec la création de 2 STOP dans le sens montant et descendant de la rue Lafarge et la pose d'un ralentisseur sur l'avenue du Président Wilson. C'est un sujet abordé avec GPSEO, et si ça ne donne pas satisfaction malgré cette modification il est prévu de mettre des fourreaux avec des câbles et des feux.

**4) Mme LE LEPVRIER indique que la convention avec la Maison médicale de santé permet une occupation à titre gratuit des professionnels de santé pendant 3 ans, en contrepartie, il est indiqué qu'ils doivent participer à des actions de prévention santé. Est-il possible de détailler ces actions étant donné que ces professionnels sont installés depuis 1 an maintenant ?**

**Mme NAZEF** répond qu'effectivement le projet de la MSI prévoit différentes actions de prévention avec d'autres professionnels et d'autres partenaires de santé. La MSI n'a pas encore 1 an. D'ici quelques semaines un bilan sera dressé et il pourra être présenté en commission avant l'été.

**M. DUPRAT souhaite revenir sur une question diverse du dernier Conseil municipal qui n'a pas trouvé de réponse adaptée. Il indique en effet que ces dernières années plusieurs courriers lui ont été adressés à la Mairie de Limay en qualité d'élus par un sénateur. Aucun ne lui a été transmis. Ces courriers ont-ils été ouverts ? détruits ou perdus ?**

**La proposition d'ouvrir une adresse électronique ne répond en rien au problème. M. DUPRAT redemande donc simplement que le courrier qui est adressé en Mairie aux élus de l'opposition soit gardé et qu'ils en soient informés afin de venir le chercher. Les services ont toujours su le trouver et confirmeront sa réactivité à venir chercher des documents en Mairie.**

**M. NEDJAR** indique qu'il réitère sa proposition de méthode : Mise sous pli à réception et adressé à l'attention de M. DUPRAT à l'adresse postale communiquée, si besoin en recommandé compte tenu des insinuations graves de M. DUPRAT.

**1) M. BOUTRY demande où en est-on de l'enquête sur la crèche privée de la gare ? Quelles informations a reçu la Municipalité ?**

**M. NEDJAR** répond que suite à ces événements, la Collectivité a pris deux décisions : demander des éléments d'explication auprès de Maison Bleue et auprès du Conseil départemental qui a compétence sur la politique Petite enfance et sur le contrôle des structures privées, et, dans l'attente de l'enquête, a décidé de suspendre toute relation de coordination auprès de Maison Bleue notamment dans le cadre de préparation du forum de la Petite enfance et toutes les synergies qui pouvaient avoir lieu autour. Maison Bleue n'était d'ailleurs pas présente au forum de la Petite enfance.

La Commune a eu les deux retours de Maison Bleue qui a indiqué que c'est bien une situation individuelle et qu'ils n'étaient pas en défaut d'encadrement par rapport aux normes en vigueur.

Le Conseil départemental confirme qu'il n'y avait pas de défaut d'encadrement, qu'il s'agit donc d'une faute individuelle, mais ajoute qu'ils avaient préconisé un certain nombre d'amélioration dans les espaces de surveillance des enfants qui n'ont pas été faites par l'opérateur privé, et qui doivent être réalisées mais sans lien par rapport à ce qui s'est passé.

**M. NEDJAR** souhaite que Maison Bleu réalise toutes les demandes faites par les services départementaux qui sont compétents en la matière.

**2) M. BOUTRY souhaite savoir quand est prévue la fin des travaux avenue André Lecoq (en lien avec la construction de la station d'épuration) ? Est-il prévu de profiter de ces travaux pour un aménagement de voie cyclable ? Plus généralement, dans la Ville, est-il prévu une réflexion sur la circulation des vélos et la création de voies cyclables ?**

**M. NEDJAR** précise que les travaux André Lecoq ne sont pas des travaux de construction de station d'épuration mais de celle d'un bassin avec un poste de refoulement, c'est un point de convergence des réseaux d'assainissement de la Ville. Les travaux vont durer jusqu'à décembre 2023 sur ce secteur avec des nuisances qui vont rythmer la circulation sur ce secteur.

Concernant l'aménagement de pistes cyclables, **M. NEDJAR** répond qu'il s'agit d'une compétence détenue par la Communauté urbaine, qui a la compétence espaces publics-voirie et qui dispose un schéma directeur cyclable qui contient plusieurs tronçons identifiés. La Ville a déjà un réseau d'aménagement cyclable, quand on est en zone 30. C'est sur les axes à plus grande vitesse, type départementale, qu'il faut des aménagements cyclables. Le département a un programme d'aménagement cyclable notamment sur la route de Meulan pour être dans la continuité de ce qui a déjà été fait pour se connecter sur le réseau CU.

**3) M. BOUTRY demande ce qui est prévu pour les maisons squattées du boulevard Pasteur ? A quelle date ? Qu'est-il prévu de faire des familles qui y vivent avec pour certaines des enfants scolarisés à Limay ?**

M. Le Maire répond qu'il n'a pas connaissance de maisons squattées de longue date. Les squats se font généralement entre la date d'acquisition par HAROPA et la démolition (HAROPA attend parfois d'être propriétaire de plusieurs maisons pour procéder aux démolitions). Afin de limiter cette problématique, HAROPA travaille sur un projet d'aménagement de jardin potagers partagés afin d'assurer une présence sur les lieux et améliorer le cadre de vie du secteur.

Il n'y a rien de prévu pour le moment pour les familles installées depuis longtemps et dont les enfants sont scolarisés. Il faut attendre d'avoir un projet clair et à ce moment-là trouver des espaces adaptées pour ces familles.

La Ville a respecté ses obligations en matière d'accueil des gens du voyage, il faudrait que toutes les villes respectent cet engagement.

**4) M. BOUTRY indique que lors du Conseil municipal de décembre, une motion sur les transports a été votée contre l'augmentation du Pass Navigo. Aujourd'hui, vous nous soumettez au vote une motion contre la réforme des retraites. M. Le Maire, vous vous positionnez donc en fervent défenseur des services publics mais vous n'êtes pas sans savoir que les mesures de cartes scolaires annoncées par le Ministère de l'Education nationale sont cinglantes, le Mantois n'est pas épargné, et notamment Limay où 4 classes sont supprimées (Jean Macé, Jean Zay, Maurice Quettier, Henri Wallon, avec en plus la perte d'une demie décharge de direction). Que comptez-vous faire ?**

**M. NEDJAR** répond qu'il n'a pas reçu de décision officielle, une réunion est prévue le 13 mars. Cependant ce qui en ressortirait c'est qu'en effet il y aurait 4 classes supprimées (Jean Macé, Jean Zay, Maurice Quettier, Henri Wallon) avec une

ouverture possible sur Buisson élémentaire en revanche. La ville se mobilisera bien évidemment mais ne peut pas se prononcer sur quelque chose qui n'est pas officiel.

**M. BOUTRY** répond que les directeurs et directrices ont indiqué que c'était officiel.

**MME TIZNITI** indique qu'il y a eu une réunion l'année dernière avec l'IEN sur les effectifs prévisionnels des ouvertures et fermetures notamment Pauline Kergomard. Il a été évoqué une possible fermeture au sein de l'école Jean Macé faute d'effectifs, le maintien d'une fermeture à l'école Maria Montessori, une réouverture à Ferdinand Buisson mais pas de réponse officielle qui devrait arriver de la DASDEN courant mars. Il faudra agir en fonction des ouvertures fermetures qui sont prévues avec comme objectif de maintenir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants et donc des classes à effectifs réduits pour permettre les meilleurs apprentissages possibles notamment dans les écoles qui ne sont pas classées REP et qui peuvent parfois avoir des classes en surcharge.

***Fin de la séance à 23 h 30***

***Prochain Conseil municipal, lundi 03 avril 2023 à 20 h***